



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Sportifs

Question écrite n° 40023

### Texte de la question

M. Bernard Saugey appelle l'attention de M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports sur la situation des jeunes sportifs qui rencontrent des difficultés dans la poursuite de leurs études ainsi que dans leur insertion professionnelle du fait des contraintes liées à leur pratique sportive. Malgré les nombreuses mesures mises en œuvre pour promouvoir l'emploi des jeunes, les dispositifs existants ne prennent pas suffisamment en compte leurs difficultés. Il serait souhaitable d'étudier la possibilité d'intégrer le sportif au monde du travail tout en lui laissant du temps pour la pratique de son activité physique. Il lui serait reconnaissant de bien vouloir lui faire connaître ses intentions à ce sujet.

### Texte de la réponse

Les jeunes sportifs de haut niveau rencontrent en effet de nombreuses difficultés pour mener de front leurs études secondaires ou supérieures et leur pratique sportive (entraînements, stages, compétitions internationales) ainsi que pour s'insérer dans la vie professionnelle. Cette situation constitue une des préoccupations du ministre délégué à la jeunesse et aux sports qui considère le suivi social comme l'une de ses priorités. Le dispositif mis en place permet dorénavant à pratiquement toutes les fédérations sportives de disposer d'un cadre chargé de ce domaine et à chaque direction régionale de la jeunesse et des sports de disposer d'un correspondant du sport de haut niveau à même d'apporter une aide ou une information dans les domaines de l'orientation, de la formation et de l'insertion professionnelle. En matière d'emploi, les conventions d'insertion professionnelle permettent à plus de 400 sportifs de travailler à mi-temps dans 140 entreprises privées ou publiques tout en étant rémunérées à temps plein. Ce dispositif ne permet toutefois pas de répondre à toutes les attentes des jeunes et de leur famille. C'est pourquoi dans le cadre du plan sport-emploi, le ministre délégué à la jeunesse et aux sports, en liaison étroite avec le GIP-SEPO, a décidé de se rapprocher de trois organismes : l'ANPE, l'APEC et l'AGEFOS-PME afin de contractualiser un partenariat relatif à la reconversion professionnelle des sportifs de haut niveau. À la veille des jeux Olympiques d'Atlanta, le 2 juillet dernier, une convention pour la reconversion et l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau classes Elite a été signée par le ministre avec chacun des trois partenaires. Ces conventions pourront, à terme, être étendues à l'ensemble des 15 000 sportifs reconnus par le ministère de la jeunesse et des sports. Elles portent essentiellement sur le financement de formations complémentaires, l'assistance pour la recherche d'un emploi et l'élaboration de bilans de compétence et de projets professionnels. Elles vont permettre de dégager un volume potentiel de postes importants s'ajoutant aux conventions déjà existantes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Saugey Bernard](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40023

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé** : jeunesse et sports  
**Ministère attributaire** : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 17 juin 1996, page 3215

**Réponse publiée le** : 7 octobre 1996, page 5303